Case FRC 3235

CORPS LÉGISLATIF.

# CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

# MESSAGE.

*EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 2 vendémiaire, l'an 5 de la République française, une et indivisible.*

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

*Le Directoire exécutif au conseil des Cinq-cents.*

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Six états vous ont été adressés successivement de quinzaine en quinzaine par le directoire exécutif, pour vous faire connoître l'avancement progressif des opérations



23 ix 96

relatives aux ventes des domaines nationaux par soumissions, en conformité des lois des 28 ventôse, 6 floréal et autres subséquentes.

Il vous envoie un septième état formé, comme le précédent, d'après les états particuliers parvenus jusqu'au cinquième jour complémentaire de quatre-ving-six départemens; le commissaire du directoire près l'administration départementale des Côtes-du-Nord est le seul qui n'ait point encore satisfait aux demandes réitérées du ministre des finances.

Ce septième état offre pour résultat :

1°. Deux cent dix mille quatre-cent cinquante-neuf soumissions.

2°. 547,069,967 francs 44 centimes en consignations.

3°. quarante-six mille trois cent quatre-vingt ventes consommées.

4°. 348,554,296 francs 44 centimes pour le montant du prix de ces ventes.

5°. 402,776,619 francs 25 centimes en sommes payées à compte.

6°. Quatre mille huit cent soixante-quatre déchéances.

7°. Enfin, 9,660,788 francs 28 centimes en sommes restituées aux soumissionnaires déchus.

La différence existante entre ces résultats provenans de quatre-vingt-six départemens et ceux provenans du même nombre compris dans le précédent état que le directoire vous a adressé, présente une augmentation,

1°. De quinze mille neuf cent six soumissions;

2°. De 58,135,961 francs en consignations;

3°. De Sept mille trois cent cinquante-quatre ventes consommées;

4°. De 5,876,124 francs 82 centimes, seulement pour le montant desdites ventes;

5°. De 69,963,581 francs 64 centimes en paiemens effectués à compte;

6°. De mille neuf cent cinquante-sept échéances;

7°. Enfin, de 5,687,174 francs 27 centimes en restitutions faites aux soumissionnaires déchus.

Le Directoire n'a aucune observation à ajouter à celles portées sur l'Etat, et qui correspondent à chacun

THE NEWBERRY LIBRARY

des résultats particuliers présentés pour chaque département. Il croit cependant devoir fixer votre attention sur celle correspondante au département de Seine-et-Oise. Vous y remarquerez que le commissaire du Directoire près l'administration centrale de ce département avoit commis une erreur énorme dans l'apperçu qu'il avoit donné précédemment du montant du prix des ventes, et que cette erreur rectifiée, ce montant se trouve réduit, de 50 millions à 10,506,769 francs 65 centimes: de ce motif résulte la foible augmentation que présente la différence de l'Etat ci-joint avec le précédent, quant au résultat général du prix des ventes.

*Signé*, L.-M. RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX, *président.*

Par le Directoire exécutif :

*Le secrétaire-général, signé*, LAGARDE.

Pour copie conforme,

*Les représentans du peuple secrétaires du conseil des Cinq-cents*, BAIEUIL, BERGOEING, RIOU, *secrétaires.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, an V.